

# Les Conflits Fonciers Dans La Ville De Bukavu : Une Étude Appliquée Au Cimetière De La Ruzizi

**KASEREKA MUHINDO Antoine,**

Révérénd Père au sein de la Congrégation des Augustins de l'Assomption ; Assistant d'Enseignement et de Recherche au sein de l'Université de l'Assomption au Congo (UAC-Butembo) et de l'Université d'Oïcha (UNIO), Département des Sciences Sociales : Médiation et Résolution des conflits.

Tél. +243 998 691 301 ;

E-mail : antoinemuhindo8@gmail.com

Et

**KAMBALE SYAGHUSWA Claude,**

Assistant d'Enseignement et de Recherche au sein de l'Université d'Oïcha (UNIO), Faculté des Sciences économiques et de Gestion : Économie de développement.

Tél. +243 971 250 505

## Résumé

La présente étude porte sur les conflits fonciers relatifs aux sites impropres à la construction dans la ville de Bukavu. Le modèle d'analyse est le cimetière de la Ruzizi, situé au Quartier Nyalukemba, Commune d'Ibanda, Ville de Bukavu. Ce cimetière, en effet, est spolié du jour au lendemain par des personnes qui y érigent des maisons d'habitations et des petits étalages pour le petit commerce, ce qui les met en danger permanent contre les érosions. À travers cette réflexion, il y a lieu de se proposer d'analyser non seulement les facteurs de spoliation de ce cimetière, mais aussi et surtout ses conséquences sur la vie des habitants de Bukavu.

**Mots clés :** *Conflits – Fonciers – Bukavu*

## 1. Introduction

Dans l'histoire de la République Démocratique du Congo (RDC), le foncier a souvent été à la

base de plusieurs conflits ; et il apparaît aujourd'hui comme l'un des moteurs des conflits récents tant au niveau national qu'international (litiges individuels, collectifs ou intercommunautaires).

En effet, au cours des dernières décennies, la volonté des troupes étrangères de s'approprier les ressources naturelles a été vue comme étant l'un des principaux facteurs alimentant les conflits armés. De même, lorsqu'on observe les conflits armés qui concernent surtout l'Est de la République Démocratique du Congo et la région du grand Kivu en particulier, les enjeux fonciers sont souvent au cœur des oppositions entre des familles, des clans et des communautés ethniques, voire entre les communautés congolaises et celles venues des pays voisins<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>MATHYS, GILLIAN ET KOEN VLASSENROOT, 2016, « Pas juste une question de terres » : litiges et conflits fonciers dans l'Est du Congo, Paper No. 14, Londres, RiftValley Institute, p.37.

Un autre facteur alimentant ces conflits relève de l'insécurité foncière. La loi sur le régime foncier en vigueur en RDC, la loi Bakajika de 1973, disposant que *le sol et le sous-sol appartiennent à l'État congolais*. Ainsi donc, ce dernier dispose de la faculté d'y concéder tous les droits fonciers, miniers et forestiers (Bruneau, 2013). Toutefois, il existe, à côté de cette loi, différentes normes coutumières avec une conception différente de la tenure foncière et les moyens d'acquisition de la propriété<sup>2</sup>, d'où le dualisme juridique en matière de gestion du foncier en RDC<sup>3</sup>.

Plusieurs causes ont été identifiées comme étant à l'origine de ces conflits. La valeur des terres en raison des ressources naturelles et minerais constitue l'une des sources de ces hostilités qui conduit certains à parler de « *malédiction des ressources* ». À cela s'ajoute les défis de la gouvernance étatique qui favorisent des pratiques de corruption et de clientélisme ainsi que la présence de groupes armés.

En réalité, les terres congolaises font l'objet de conflits de diverses natures dont les principales causes, comme mentionné ci-dessus, restent l'absence des politiques et d'instruments de planification de leur utilisation et d'approches intégrées et collaboratives entre les différentes

institutions qui sont chacune en charge de la gestion de différents aspects du domaine foncier de l'État.

À cela s'ajoute le fait que plusieurs intervenants, y compris des intervenants étatiques, n'ont toujours pas une perception correcte de l'articulation entre les systèmes coutumiers de gestion des terres et les exigences du droit foncier moderne, tel qu'il découle de la loi du 20 juillet 1973, appelée communément *la loi dite foncière*. Il en découle alors des conflits<sup>4</sup>.

À en croire l'Organisation Mondiale de l'Alimentation (FAO), le conflit foncier est un « *désaccord portant sur les droits fonciers, ou encore les limites ou le mode d'utilisation d'un terrain. Un conflit foncier se produit lorsqu'il existe une incompatibilité entre plusieurs intérêts individuels ou collectifs concernant un terrain* »<sup>5</sup>. Il est donc un différend concernant la terre ; il intervient lorsque les intérêts individuels ou collectifs relatifs à la terre sont en conflit.

Par ailleurs, selon Gérard CIPARISSE et ses compagnons (2005), les « *conflits fonciers sont révélateurs des objectifs contradictoires qui peuvent être poursuivis par les différents acteurs en présence dans la gestion des ressources naturelles* »<sup>6</sup>.

Il faut noter que les litiges fonciers peuvent être nationaux ou internationaux. Néanmoins, la présente réflexion s'inscrit sous l'angle des conflits fonciers nationaux. Ainsi, elle se propose

<sup>2</sup> RAPPORT DES AVOCATS SANS FRONTIERES : PROGRAMME QUINQUENNAL 2017-2021, *Contribuer aux objectifs de développement durable à travers le renforcement de l'accès à la justice en RD Congo*, Une recherche pour une étude des conflits fonciers communautaires à l'origine des crimes graves ayant fait l'objet de procès de justice pénale internationale dans la province du Nord-Kivu.

<sup>3</sup> H. HOLENU et alii, « Dualisme juridique du système foncier en République Démocratique du Congo », in *African Journal of Land Policy and Geospatial Sciences*, pp. 2657-2664.

<sup>4</sup> V, KANGULUMBA MBAMBI, *Op.cit.*, p.23.

<sup>5</sup> FAO, 2003, *Le régime foncier et le développement rural. Fao étude sur les régimes fonciers*, Rome, p. 65.

<sup>6</sup> G, CIPARISSE. et AL. , 2005, *Thésaurus multilingue du foncier*, Rome, FAO, p. 246.

d'analyser et de comprendre les conflits ou les litiges fonciers dans la ville de Bukavu, en République Démocratique du Congo.

En effet, les conflits fonciers sont multiples dans cette ville, aussi bien entre les particuliers qu'entre ces derniers et les services publics de gestion de la terre. La surpopulation, les catastrophes naturelles (éboulements), l'insalubrité, les canaux de conduite des eaux de pluie bouchés, la destruction de l'environnement, la spoliation des parcelles de l'État faute de la responsabilité de celui-ci, la spoliation des terres des particuliers par l'État et par les riches, les constructions anarchiques et même sur des sites impropres à la construction (cimetières), sont autant des problèmes auxquels est confrontée la ville de Bukavu.

Cela est tributaire, à en croire cette étude, du manque de volonté politique pour l'élargissement de la ville de Bukavu, de l'exode rural provoqué par l'insécurité grandissante dans les milieux ruraux et dans les périphéries de la ville, sans oublier les démolitions pour des fins d'utilité publique mais sans indemnisation des victimes par l'État et les jugements mal rendus suite au trafic d'influence.

La paix sociale étant menacée dans la ville de Bukavu par des conflits fonciers, il y a lieu de se proposer d'analyser ces conflits. Cette étude porte spécialement sur les conflits fonciers relatifs aux sites impropres à la construction. Ainsi donc, a été ciblé le cimetière de la Ruzizi, situé au Quartier Nyalukemba, Commune d'Ibanda, Ville de Bukavu. D'où l'intitulé de la présente réflexion, « *Les litiges ou les conflits fonciers*

*dans la ville de Bukavu : Une étude appliquée au cimetière de la Ruzizi* ».

Ce cimetière, en effet, serait spolié en partie par des personnes qui y érigent des maisons d'habitation et des petits étalages pour le petit commerce.

Par cette étude, l'on aimerait connaître avec exactitude non seulement les facteurs de spoliation de ce cimetière, mais aussi et surtout les conséquences de cette spoliation sur la vie des habitants de Bukavu.

S'il faut faire un point sur l'historique du cimetière de la Ruzizi, à en croire madame TOTO FURAHA, alors bourgmestre de la commune d'Ibanda, et madame KAMARAMASHAVU, alors notaire de la mairie de la ville de Bukavu, rencontrées respectivement en leurs bureaux, le cimetière de la Ruzizi fut une propriété privée d'un colon belge jusqu'aux années 1959, c'est-à-dire avant l'indépendance du Congo. À l'époque, ce quartier s'appelait Golfe et c'est à ce lieu que les Belges et les dignitaires de la ville de Bukavu passaient leurs weekends, dans le loisir (sport, boisson, musique, danse).

En tant que propriété privée, cette concession était bel et bien délimitée et cadastrée. Cependant, avec l'indépendance et surtout avec la zaïrianisation sous le président Mobutu, cette concession fut étatisée comme toutes les autres propriétés des colons belges.

C'est ainsi que la sous-région, qui est la Mairie actuelle prendra la gestion de cette concession et fera d'elle un cimetière public ouvert à toutes les catégories de personnes, contrairement au

cimetière de la Brasserie qui était réservé aux nantis et aux hauts fonctionnaires de l'État.

En 1964, on assista au tout premier enterrement dans ce cimetière, par les agents de la sous-région (l'actuelle Mairie). Le défunt était un agent de l'État. Dès lors, d'autres enterrements suivront jusqu'aujourd'hui.

Comme la demande ne faisait que croître à cause de la gratuité de ce cimetière, le gouverneur NDEBO AKANDA DINEKENZA avait procédé à l'extension ou à l'élargissement de ce cimetière en 1975. Mais avec l'arrivée du RCD (Rassemblement Congolais pour la Démocratie) à Bukavu en 1998, sous le gouverneur KANTITIMA, une partie de ce cimetière est donnée aux militaires Rwandais « Banyamulenge » sous prétexte qu'ils sont minoritaires et qu'ils n'ont pas où loger. Cet acte va irriter les militaires congolais et va pousser certains d'entre eux à se créer, eux aussi, des parcelles dans ledit cimetière. Certaines autorités municipales et la population elle-même feront de même. D'où le début du morcellement et de spoliation de ce cimetière, qui fait l'objet de notre recherche.

## 2. Approche méthodologique de l'étude

Pour savoir plus sur ce sujet, il s'est avéré nécessaire de se poser d'abord quelques questions qui nous ont guidé tout au long de notre recherche. Ces questions ont eu des réponses provisoires qui nous ont servi d'hypothèses en attendant les résultats de nos recherches sur le terrain, ensuite nous avons constitué un Guide d'entretien ; nous avons usé de la méthode

analytico-comparative et de quelques techniques de récolte des données, enfin, nous avons analysé les données du terrain par le logiciel Spss.

### 2. 1. Les hypothèses

- Quels sont les facteurs qui expliquent la ruée humaine sur le cimetière de la Ruzizi ?
- Quelles sont les conséquences de la ruée humaine sur ce cimetière ?

- Les facteurs expliquant la ruée humaine sur le cimetière de la Ruzizi seraient : l'exode rural des populations sur la ville de Bukavu, la complicité et le clientélisme des autorités municipales et foncières, la cherté de la terre, la spéculation foncière à Bukavu.
- Les conséquences de la ruée humaine sur le cimetière de la Ruzizi seraient : le déterrement des restes humains enterrés il y a longtemps, la désacralisation des morts, les disputes fréquentes entre les riverains du cimetière, ainsi que des disputes entre les riverains et les familles éprouvées ayant enterré les leur auprès des résidences humaines au cimetière.

### 2. 2. Le Guide d'entretien

Par ailleurs, nous avons constitué un Guide d'entretien qui nous a aidé à collecter les données du terrain. Ainsi, il n'a pas été question d'administrer un questionnaire, nous nous sommes plutôt servis d'un guide d'entretien pour réunir les données recherchées. Nous avons donc rencontré nos enquêtés à leurs domiciles et à leurs bureaux.

### 2. 3. Méthode analytique et comparative

Notre recherche étant qualitative, nous avons usé de la méthode analytique qui nous a permis d'analyser la réalité des conflits fonciers, de regrouper les observations, d'analyser les différents ouvrages et de nous interroger sur les effets des conflits fonciers sur la vie de la population de Bukavu ; nous avons également usé de la méthode comparative qui nous a permis de confronter les informations reçues de différentes sortes d'enquêtés, à savoir les autorités chargées du foncier, les autorités municipales et les populations riveraines.

Sur base d'un guide d'entretien, nous avons noté toutes les données qui nous ont été nécessaires pour notre travail. Nous avons utilisé le logiciel Spss pour l'analyse des données.

### 2. 4. Les techniques de récolte des données

Concernant ces techniques, nous avons utilisé :

- a. La technique d'observation : elle nous a permis de constater et de vivre les différents conflits liés à la terre.
- b. La technique d'Interview : nous a permis de rencontrer et d'échanger avec les enquêtés en vue d'accéder aux données.
- c. La technique de documentation : elle nous a permis de consulter les ouvrages des auteurs qui nous ont précédés dans la réflexion sur les conflits fonciers.

Enfin, comme déjà souligné, nous avons analysé et traité les données empiriques par le logiciel Spss.

## I. 3. ANALYSE ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

### II. 3. 1. LES FACTEURS DE L'OCCUPATION DU CIMETIÈRE DE LA RUZIZI

#### 3.1.1. Les facteurs de ce conflit selon la population riveraine

Avant tout, nous signalons que nous avons eu un échantillon de 100 personnes soit 100 enquêtés dans la région de notre étude.

**Tableau n°1: Quels sont les facteurs de ce conflit selon la population riveraine?**

Facteurs du conflit	Effectifs	Pourcentage
L'exode rural de la population sur la ville de Bukavu	14	14,0
La complicité et le clientélisme des autorités municipales et foncières	66	66,0
La cherté de la terre, la spéculation foncière à Bukavu	20	20,0
<b>Total</b>	100	100,0

*Source : nos enquêtes*

Les résultats dans ce tableau démontrent que les facteurs expliquant l'occupation du cimetière selon la population riveraine se présentent de la

manière suivante: l'exode rural de la population sur la ville de Bukavu à 14%, la complicité et le clientélisme des autorités municipales et foncières

à 66% ainsi que la cherté de la terre et la spéculation foncière à Bukavu à 20 %. Autrement dit, sur les 100 enquêtés, le facteur le plus fréquent de ce conflit est la complicité et le clientélisme des autorités municipales et foncières soit 66%.

Cette logique des choses est renchérie par KATUALA KABA-KASHALA et MWAMBA TSHIBASU (1986) qui, dans leur étude, avaient répertorié quatre causes de spoliation des terres au Nord-Kivu à savoir : l'ignorance et la mauvaise application de la loi 73/021, l'ésotérisme judiciaire, l'insuffisance des terres, le silence du législateur.

### 3.1.2. Les facteurs de ce conflit d'après les autorités chargées du foncier

**Tableau n°2: Quels sont les facteurs qui ont expliqué l'existence des résidences humaines sur le site du cimetière de la Ruzizi ?**

les facteurs qui ont expliqué l'existence des résidences humaines sur le site du cimetière de la Ruzizi	Effectifs	Pourcentage
L'exode rural de la population sur la ville de Bukavu	1	1,0
La complicité et le clientélisme des autorités municipales et foncières	7	7,0
La cherté de la terre, la spéculation foncière à Bukavu	2	2,0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10,0</b>

*Source : nos enquêtes*

Nous avons enquêté 10 autorités chargés du titre foncier. D'après nos résultats ci-dessus, les facteurs les plus récurrents sont: la complicité et le clientélisme des autorités municipales et foncières à 7 %, la cherté de la terre, la spéculation foncière à Bukavu à 2 % et enfin,

l'exode rural de la population sur la ville de Bukavu à 1 %.

En faisant une comparaison entre les renseignements qui nous ont été fournis par la population riveraine et les autorités chargées du foncier, nous pouvons conclure que le facteur majoritaire est la complicité et le clientélisme des autorités municipales et foncières.

### 3.2. Les acteurs de ce conflit

**Tableau n° 3: Quels sont les acteurs de ce conflit ?**

Les acteurs des conflits	Effectifs	Pourcentage
Les autorités municipales	16	16,0
Les autorités militaires	8	8,0
Les populations riveraines	16	16,0
Le chef de quartier	20	20,0
certaines agents cadastraux	40	40,0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100,0</b>

*Source : nos enquêtes*

Le conflit au cimetière de la Ruzizi est provoqué par certains acteurs. Le tableau ci-haut répartit les responsabilités de la manière suivante: les autorités municipales soit à 16%, les autorités militaires à 8 %, les populations riveraines (occupants du cimetière) à 16 %, le chef de

quartier à 20 % et enfin, certains agents cadastraux à 40 %.

De ce qui précède, il ressort que l'acteur principal de ce conflit est l'agent cadastral (certains agents cadastraux).

### 3.3. Moyen d'obtention de la parcelle

**Tableau n° 4: comment avez-vous obtenu ces parcelles, par achat, ou par donation, ou une délocalisation par les autorités ?**

Moyen d'obtention de la parcelle	Effectifs	Pourcentage
Par achat	100	100,0
Par donation	0	0,0
Une délocalisation par les autorités	0	0,0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100,0</b>

*Source : nos enquêtes*

De nos enquêtes, nous avons voulu savoir, par quel moyen ou mécanisme cette population riveraine se procurait ce terrain. Les résultats de nos enquêtes repartis dans le tableau ci-haut prouvent que ces occupants obtenaient leurs parcelles par achat à 100 % chez les autorités. Ce qui veut dire que les parcelles au niveau de ce cimetière sont une opportunité pour des

transactions financières pour les autorités aussi bien politico-administratives que municipales.

Cette réalité était déjà constatée par les chercheurs MUGANGU MATABARO, BUHENDWA WENDO et NZANA NAMWANZA, dans leur étude portant sur le diagnostic de l'Administration foncière dans la province du Sud-Kivu, qui démontre que les conflits fonciers ne peuvent pas être résolus parce



qu'ils sont une source supplémentaire de revenus pour les fonctionnaires fonciers. En effet, ces derniers livrent des documents fonciers qu'ils contestent quelques temps après. Ils actualisent et

exacerbent les conflits. Ne peut être résolu définitivement qu'un conflit à régler en faveur d'un dignitaire ou d'une riche personne.

### 3. 4. Titre foncier

**Tableau n°5: Avez-vous les titres fonciers de vos parcelles ?**

Titre foncier	Effectifs	Pourcentage
Oui	18	18,0
Non	82	82,0
Total	100	100,0

*Source : nos enquêtes*

Nous avons voulu savoir également si cette population riveraine disposait d'un titre foncier. A ce propos, le tableau ci-haut indique les résultats suivants: 82 % de la population de notre étude ne disposent pas de titre foncier, et seulement 18 % de cette population en a la

possession. Cela nous semble bien normal car, c'est un site du domaine public de l'État, c'est-à-dire réservé au cimetière. Il ressort que les autorités qui vendent les parcelles dans ce cimetière le font de manière frauduleuse.

### 3. 5. Les disputes le plus courantes

**Tableau n°6: Quelles sont les disputes les plus courantes dues à la présence humaine au tour et dans le cimetière ?**

Les disputes les plus courantes	Effectifs	Pourcentage
Rien	9	9,0
Les familles des défunts nous dérangent et nous demandent de quitter le lieu	71	71,0
Les militaires nous tracassent	20	20,0
Total	100	100,0

*Source : nos enquêtes*

Départ nos enquêtes, il est ressorti que les disputes le plus courantes sont réparties de la manière suivante: les familles des défunts dérangent les riverains en leur demandant de quitter le lieu à 71%, il y a aussi les tracasseries des militaires à 20% et seulement 9% de cette

population affirment n'avoir subi aucune menace ou dispute.

Nous pouvons affirmer que les disputes existent entre les familles des défunts et les occupants du cimetière. Ce qui nous semble bien normal car les familles des défunts ne font que revendiquer la



dignité et le respect de leurs défunts enterrés sur ce lieu. Cf. Tableau n°6.

En résumé, après avoir interviewé la population riveraine, les autorités chargées du foncier et les autorités municipales, il ressort que les principaux facteurs expliquant l'occupation du cimetière de la Ruzizi sont dus à la complicité et au clientélisme des autorités municipales et foncières. A cela s'ajoute la cherté de la terre et la spéculation foncière dans la ville de Bukavu.

Quant aux acteurs de ce conflit, les responsabilités sont respectivement réparties de la manière suivante : certains agents cadastraux à 40%, le chef de quartier Nyalukemba à 20%, les

### 3. 6. 1. Les conséquences selon les riverains (habitants du cimetière de la Ruzizi)

Tableau n°7: Quelles sont les conséquences de ce conflit ?

Les conséquences du conflit	Effectifs	Pourcentage
Le déterrement des restes des cadavres enterré il y a longtemps	26	26,0
La désacralisation des morts	32	32,0
Disputent fréquentes entre les riverains du cimetière de Ruzizi et les familles éprouvées	42	42,0
<b>Total</b>	100	100,0

Source : nos enquêtes

Le tableau ci-haut indique que selon les riverains, les conséquences de ce conflit sont les suivantes : le déterrement des restes des cadavres enterrés il y a longtemps à 26 %, la désacralisation des morts à 32 %, les disputes fréquentes entre les riverains de ce cimetière et les familles éprouvées à 42%.

Ceci rejoint ce qui est affirmé dans un rapport publié par l'APC en 2012 portant sur les conflits

populations riveraines et les autorités municipales à 16% ; enfin, les autorités militaires à 8%.

L'occupation de ce cimetière n'est pas sans conséquences néfastes sur la vie de ses occupants en particulier, et sur celle de la population de la ville de Bukavu en général. D'où le dernier point de notre réflexion.

### 3. 6. Les conséquences du conflit foncier du cimetière de la Ruzizi

Ce conflit est à la base de plusieurs conséquences sur le plan socio-économique de la population de Bukavu en général, et sur les habitants de ce cimetière en particulier.

fonciers et dynamiques de cohabitation en territoire de Kalehe/Sud-Kivu. En effet, il est mentionné dans ce rapport que l'enjeu foncier demeure particulièrement important à tel enseigne qu'il engendre des conséquences néfastes lorsqu'on se réfère aux contradictions dans les modalités coutumières et modernes d'accès et de gestion de la terre dans un milieu rural ou urbain.

### 3. 6 2. Les conséquences de ce conflit d'après les autorités chargées du foncier

**Tableau n° 8: Quelles sont les conséquences de l'habitation humaine au cimetière ?**

les conséquences de l'habitation humaine au cimetière	Effectifs	Pourcentage
Exposition des maladies dues à la présence des cadavres enterrés sur le cimetière	1	1,0
Désacralisation des morts	6	6,0
Les conflits et disputes des occupants du cimetière avec les familles des défunts	3	3,0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10,0</b>

*Source : nos enquêtes*

Outre la population riveraine, les autorités chargées du foncier nous ont révélé que cette cohabitation des vivants avec les morts a comme conséquence: l'exposition aux maladies dues à la présence des cadavres enterrés au cimetière soit 1%, les conflits et les disputes des occupants du

cimetière avec les familles des défunts soit à 6% et enfin, la désacralisation des morts soit 3 %. Cf. tableau n°8.

### 3. 6. 3. Moyens mis en œuvre par les autorités (politico-administratives, municipales) pour résoudre ce conflit

**Tableau n° 9: Moyens mise en œuvre par les autorités pour résoudre ce conflit ?**

Moyens mis en œuvre	Effectifs	Pourcentage
Aucune solution n'est entreprise par les autorités	76	76,0
Délimitation et bornage dudit cimetière par la mairie	19	19,0
Le déguerpissement des personnes qui spolient le cimetière	5	5,0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100,0</b>

*Source : nos enquêtes*

Il est important de savoir les moyens mis en œuvre par les autorités, à tous les niveaux pour pallier ce conflit. A ce propos, le tableau n°9 nous présente les résultats de la manière suivante: A 76% il a été affirmé par les enquêtés qu'aucune solution n'est entreprise par les autorités, 19 % de cette population affirment que les autorités compétentes procèdent à la délimitation et au

bornage dudit cimetière et 5% de la même population affirment que les autorités procèdent au déguerpissement des occupants. Pour tout dire, les conséquences néfastes engendrées par l'occupation du cimetière de la Ruzizi par les riverains sont multiples. Selon les occupants de ce cimetière, ils sont en conflit et en dispute permanents non seulement avec les familiers de

défunts qui ont enterré les leur dans ce cimetière, mais aussi avec les autorités qui leur ont vendu ces parcelles ; ils sont également en conflit et en dispute entre eux-mêmes vue que les limites de leurs parcelles ne sont pas déterminées.

Les autorités municipales quant à elles révèlent que les conséquences sont l'exposition aux maladies dues à la présence des cadavres enterrés dans ce cimetière, les conflits et disputes des occupants de ce cimetière avec les familles des défunts, enfin la désacralisation des morts.

Concernant la résolution de ce conflit par les autorités tant administratives que municipales, nos enquêtes révèlent à 76% qu'aucun moyen n'est mis en œuvre pour pallier ce problème. Cela signifie que ce conflit, loin d'être résolu demeure latent.

### **Conclusion**

Nous voici au terme de notre travail qui a porté sur: « *Les litiges ou les conflits fonciers en ville de Bukavu : une étude appliquée au cimetière de la Ruzizi* ».

Au Sud-Kivu, en dépit des efforts déployés par les chercheurs en matière de gestion de conflits fonciers, aucune recherche n'a abordé, à notre connaissance, l'angle de notre recherche.

Hormis l'introduction et la conclusion, notre travail s'est articulé autour de deux points principaux :

Le premier point a porté sur la méthodologie; le deuxième quant à lui a abordé l'analyse et le traitement des données empiriques.

Par ailleurs, la finalité de cette réflexion était de répondre à ces deux questions fondamentales

1. Quels sont les facteurs expliquant la ruée humaine sur le cimetière de la Ruzizi

2. Quelles sont les conséquences de la ruée humaine sur le cimetière de la Ruzizi ?

Les résultats de nos enquêtes confirment notre première hypothèse selon laquelle les facteurs expliquant la ruée humaine sur le cimetière de la Ruzizi sont : l'exode rural des populations sur la ville de Bukavu, la complicité et le clientélisme des autorités municipales et foncières, la cherté de la terre et la spéculation foncière dans cette la ville.

Nos résultats confirment également la seconde hypothèse selon laquelle les conséquences de la ruée humaine sur le cimetière de la Ruzizi sont : le déterrement des restes des humains enterrés il y a longtemps, la désacralisation des morts, les disputes fréquentes entre les riverains du cimetière, ainsi que les disputes entre les riverains et les familles éprouvées ayant enterré les leur auprès des résidences humaines au cimetière.

Cette étude ne prétend nullement avoir épuisé tous les aspects du problème abordé, elle n'est qu'un champ partiel qui apporte une modeste contribution au progrès de la science et invite d'autres chercheurs ultérieurs à développer les aspects non traités dans ce travail.

### **III. BIBLIOGRAPHIE**

1. APC ET LIFE AND PEACE INSTITUTE, 2012, *Conflits fonciers et dynamiques de cohabitation en territoire de Kalehe /Sud-Kivu en RDC*, 53p.

2. Aymar NYENYEZI BISOKO et An ANSOMS, 2015, *Droit et conflit foncier à Bukavu*, 350 p.
3. BRAUDO Serge, (2001), *Dictionnaire Juridique*, Paris P.U.F, 802p.
4. CAMPBELL BONNIE, (2010), *Ressources minières en Afrique, quelle réglementation pour le développement ?*, Canada, Presses de l'Université de Québec, 298p.
5. CIPARISSE Gérard et AL., (2005), *Thésaurus multilingue du foncier*, Rome, FAO, 520p.
6. DDC ET UEFA, 2017, *Etude sur la problématique de l'accès et le contrôle des terres rurales par les peuples autochtones pygmées du Sud-Kivu*, 72 p.
7. FAO, (2003), *Le régime foncier et le développement rural. Fao étude sur les régimes fonciers*, Rome, 311p.
8. KATUALA KABA-KASHALA et MWAMBA TSHIBASU, (1986), *Les grands conflits fonciers du Nord-Kivu. Philosophie, Action préventive et rectificative et rapport de la mission foncière sous-régionale*, Goma, 362p.
9. LACROUX Sylvie, (2006), *La gestion foncière et le développement durable*, Suisse Université de Lausanne, 212 p.
10. M'PANDA MUBENGAYI, (1986), *Les conflits fonciers au Nord-Kivu*, 105p.
11. MUGANGU MATABARO Séverin, BUHENDWA WENDO Victor et NZANA NAMWANZA Hermès, (2017), *Etude diagnostic de l'Administration foncière dans la province du Sud-Kivu/RDC*, Bukavu, 140p.
12. NSOLOTSHI MALANGU, (2016), *Vulgarisation de la loi en RDC*, Kabinda, 268p.
13. SADA Richard, (2012), *Coordination de projets de développement social et culturel en milieu urbain*, Paris, P.U.F, 245p.
- UEFA, (2017), *La problématique foncière et ses enjeux dans la province du Sud-Kivu, RDC*, 132p.